VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente variée

—DE—

Propriétés Foncières

BIEN SITUEES

—DANS LE—

Premier District,

COMPRENANT

L'Elégante Résidence

En bois à deux étages,

No 1521 Avenue St-Charles

ENTRE LES RUES

Terpsichore et Melpomene.

Emplacements pour affaires et lots à bâtir.

COTTAGES DOUBLES

—ET—

Résidences à deux étages,

SUR LES RUES

JULIE, BASSIN et LIBERTE

SUCCESSION DE MME MADELINE L. GAUCHE, FEMME DE JNO. J. CLARKE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 58,365.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet.

MARDI 25 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 17 mars 1899 de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Elégante résidence en bois à deux étages, No 1521 rue St-Charles, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Carondelet, Terpsichore et Melpomène, retiré de la rue, ayant un joli grillage, contenant galeries, cours devant et sur le côté, salons doubles à arches, cheminées en marbre, salle à manger, cuisine, chambre extra au rez-de-chaussée, vestibule, cinq chambres à coucher, salon et salle de bain au second étage, le tout en bon ordre et élégamment tapissé. Le lot de terre est désigné par le No 4, sur un plan de Jos. Pilié, voyer, daté le 9 mars 1840 et déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville, conformément auquel il mesure 28 pieds 5 pouces de face à l'avenue St-Charles sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, sur une jolie portion d'une grande avenue, à proximité du centre des affaires et de tous les autres avantages nécessaires à en faire une demeure aussi agréable qu'il est possible de désirer. On peut visiter la maison tous les jours, à l'exception des samedis et dimanches, de 2 à 3 heures. Droit d'occupation réservé au locataire actuel, sans paiement de loyer, jusqu'au 1er juin 1899. Possession sera donnnée à ladite date ou avant.

2° L'emplacement établi depuis longtemps 1111 rue Julie, comprenant la maison en briques et en bois à deux étages situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, Girod, Remparts et Bassin. Le lot de terre est désigné par le No 8 sur un plan annexé à un acte pardevant E. Leuny, ancien notaire, le 19 mars 1867. Ledit lot mesure plus ou moins 26 pieds de face à la rue Julie par une profondeur de 95 pieds 5 pouces et 6 lignes.

3° Un certain morceau ou portion de terre situé dans les mêmes district et ilet comme la propriété deuxièmement décrite plus haut désigné par la lettre B, sur le plan par D. E. Seghers, voyer, daté le 22 mars 1899, et mesurant en accordance, plus ou moins, 67 pieds 10 pouces de face à la rue Bassin par une profondeur de 159 pieds 2 pouces et 4 quatre lignes sur une ligne rompue vers la rue Girod, ensuite 75 pieds courant vers la rue Julie, ensuite 27 pieds 10 pouces 4 lignes courant vers la rue Bassin, ensuite sur une ligne courant vers la rue Julie 63 pieds 4 pouces ensuite sur une ligne oblique courant vers la rue Bassin 50 pieds 8 pouces 7 lignes, ensuite sur une ligne courant vers la rue Girod 59 pieds 2 pouces 7 lignes, ensuite sur une ligne courant vers et à la rue Bassin 81 pieds 6 pouces.

Une excellente localité pour une manufacture ou un entrepôt ou pour des affaires de chaux ou de ciment. La propriété ci-dessus secondement et troisièmement décrite sera vendue ensemble ou en entier.

4° La résidence et magasin en bois à deux étages Nos 1117 et 1119 rue Julie, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Julie, Remparts, Girod et Bassin. Le lot de terre mesure 27 pieds, plus ou moins, de face à la rue Julie sur 86 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Remparts et 97 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté, lequel lot est composé du lot No 125 et 1 pied de la touchant au lot No 124 en entier sur le plan de R. Delafield, mars 1832, déposé dans les archives de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.

5° Le cottage double en bois, à un étage et mansarde, Nos 744 et 746 rue Bassin, contenant cinq chambres, etc., de chaque côté, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Remparts, Julie et Girod. Le lot de terre mesure conformément à un plan par D. E. Seghers, voyer, daté du 22 mars 1899, plus ou moins, 36 pieds 5 pouces de face à la rue Bassin par une profondeur de 81 pieds 6 pouces sur le côté vers la rue Girod, par une première profondeur de 52 pieds sur l'autre ligne de côté; de là 12 pieds 4 pouces 2 lignes sur une ligne courant vers la rue Julie; de là sur une ligne oblique courant vers la rue Remparts à la ligne du fond 31 pieds 3 pouces et 5 lignes, et sur la ligne du fond 59 pieds 2 pouces et 7 lignes. Ledit lot est désigné par la lettre A sur ledit plan. Une spéculation qui paiera.

6° La résidence en briques à deux étages No 725 rue Bassin, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Julie et Girod, contenant avec une bâtisse en bois à deux étages dans le fond, environ 9 chambres, vestibules et cour pavée. Le lot de terre est formé des parties des lots 66 et 67 sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 30 janvier 1832 déposé dans les archives de Félix Grima, ancien notaire, et mesure 25 pieds de face sur la rue Bassin, par une profondeur de 128 pieds 7 pouces et une ligne entre lignes parallèles. Une spéculation qui paiera.

7° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même district et ilet touchant à la propriété sixièmement décrite, mesurant 42 pieds de face sur la rue Bassin par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles étant formée de deux portions des lots 67 et 68 sur un plan fait par J. Pilié, voyer, le 2 janvier 1832 et déposé dans les archives de F. de Armas, ancien notaire en cette ville. Un site que l'on peut utiliser de plusieurs façons profitables.

8° Trois certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, Franklin, Liberté et Girod, désignés par les Nos 152, 153 et 154, mesurant chacun 26 pieds de face sur la rue Julie par 85 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot 154 formant l'encoignure des rues Julie et Liberté et est amélioré avec une bâtisse de bureaux à un étage, en face du pont de la rue Liberté et du chemin de fer I. C. en font une belle localité d'affaires.

9° Le joli cottage double en bois à un étage Nos 790 et 792, rue Liberté, dans le premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Franklin, Girod et Julie, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre B, sur un arpentage fait par D. E. Seghers, voyer, et mesurant 39 pieds de face à la rue Liberté sur 113 pied. 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Un placement sûr et productif.

10° Le quatrième indivis de deux lots de terre dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Magasins, Girod et Notre Dame, désignés par les Nos 7 et 8 sur un plan de J. A. d'Hémécourt, voyer, le 3 février 1860, déposé dans les archives de P. C. Cuvillier. Lesquels lots se touchent et mesurant de face à la rue Tchoupitoulas, à savoir: Le lot No 7, 20 pieds 6 pouces et le lot No 8, 20 pieds, sur une profondeur chacun de 91 pieds 4 pouces entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant de la bâtisse double en briques à deux étages Nos 705 et 709 rue Tchoupitoulas.

11° Trois lots de terre situés à Hanson City, dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désignés par les Nos 5, 6 et 7 sur un plan de ladite ville, déposé dans le bureau du greffier de ladite paroisse, lesquels lots ont chacun une face de 25 pieds à l'avenue Dunn et s'étendent en arrière 120 pieds, entre lignes parallèles, à une allée; lesdits lots étant dans l'ilet No 25, borné par les avenues George et Dunn, le boulevard Illinois et la rue Morey.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; la balance à un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final: 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devront être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1899 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, les timbres du revenu inclus, aux frais des acquéreurs.

25 mars—25 26—avril 2 9 16 23 25

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

Pour Effectuer un Partage.

PROPRIETES PAYANTES.

Cottage double 2829-3831 rue Tchoupitoulas, encoignure Général Taylor. Buvette et résidence 3900 rue Tchoupitoulas, encoignure Général Taylor. Cottage simple 412 rue Général Taylor, entre les rues Water et Tchoupitoulas. Cottage simple 835 rue Général Taylor, entre les rues Tchoupitoulas et Annonciation. Rapportant collectivement des loyers de plus de $40 par mois. Contigus au Dock Stuyvesant, cours de charbons, fabriques, etc.

In re Mme Amelia B. Weber et als vs Mme Lena Bonney et als.

No 57.669 du docket de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur —Bureau, No 336 rue Carondelet—Le MARDI, 16 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 et 842 rue Commune, où les plans exhibent les dimensions, conformément à un jugement de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et Division C, lequel a été rendu le 10 avril 1899 et signé le 14 avril 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée ordonnant à William H. Fitzpatrick, encanteur, d'annoncer et de vendre à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, la suivante décrite propriété, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le numéro 17 de l'ilet F, borné par les rues Levée, Général Taylor, Water et Austerlitz, mesurant 23 pieds 11 pouces et 2 lignes à la rue Levée, sur 90 pieds et 9 pouces de profondeur et face à la rue Général Taylor, de laquelle il forme l'encoignure et 35 pieds 7 pouces et 6 lignes en largeur dans le fond et 90 pieds de profondeur sur la ligne opposée.

2° Un lot de terre avec les bâtisses, etc., situé dans le Sixième District dans l'ilet No 3, Faubourg St Joseph ou ilet No 109 nouveau plan, lequel est borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas Peniston, Général Taylor et Jersey. Ledit lot est désigné par le No 10, et mesurant 30 pieds de face à la rue Levée, 29 pieds 5 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur sur une ligne le séparant du lot No 11 de 122 pieds 2 pouces et 3 lignes et sur la ligne du côté opposée de cent dix huit pieds trois pouces.

3° Un lot de terre ensemble avec les améliorations, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 3 Faubourg St-Joseph, et maintenant ilet No 109 vieux plan, lequel est borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey ou Annonciation, Peniston et Général Taylor. Ledit lot est désigné comme lot No 9 et mesurant 29 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 118 pieds 3 pouces sur la ligne de côté le séparant du lot No 10 et 117 pieds 4 pouces de profondeur et façade à la rue Général Taylor et formant l'encoignure desdites deux rues. Le tout de laquelle propriété est plus complètement décrit dans un inventaire pris par Fred Zengel, notaire, dans l'affaire de la succession de Nicklpus Weber, le 28 mars 1899

Termes et conditions—Un tiers ou plus ou le tout au comptant à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a, devant être payé en un et deux ans et devant être démontré par des billets à recevoir exécutés par les acquéreurs avec huit pour cent par an d'intérêt ajouté là-dessus de la date jusqu'au paiement, par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles d'honoraires d'avocat et assurances, et l'acquéreur devant déposer entre les mains de l'encanteur dix pour cent (10) du prix d'achat au moment de l'adjudication et assumer le paiement en sus et au dessus du prix d'achat le prix des taxes de Ville et d'Etat pour l'année courante.

Acte de vente incluant les timbres du revenu, devant être passé pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 av—15 16 23 30—mai 7 14 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DU SYNDIC

—DE—

PROPRIETES FONCIERES DE VALEUR

— DANS LE —

Comté de Pike, Etat du Mississippi.

In re W. W. WASHBURN vs SES CREANCIERS.

No 53,286 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, encanteur, Bureau 336, rue Carondelet, le JEUDI, 18 mai 1899, à midi, devant les portes de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, située près de la rue de Chartres, et entre les rues St-Pierre et Ste-Anne, conformément à un ordre de l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté, rendu et signé le 11 avril 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et ordonnant à W. H. Fitzpatrick, encanteur, de vendre à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La moitié ouest du quartier nord-ouest de la section trente-et-une (31), township trois (3), range neuf (9) est, et la moitié nord du quartier sud-ouest de la section trente (30), township trois (3), range neuf (9) est, contenant en tout cent soixante acres (160) plus ou moins.

2° La moitié Sud du quartier Sud-Ouest de la section numéro vingt-huit (28) dans le township numéro trois (3) Est dans le comté de Pike Etat du Mississipi, étant la même propriété acquise par W. W. Washburn, inconnable, de Thos. A. Ferguson, le 12me jour de décembre 1884. N. E. Upton et Richardson Soule, avocats du syndic.

Termes et conditions— Comptant sur les lieux ou plus haut enchérisseur. Acte de vente pardevant R. P. Upton, notaire.

16 avril— 16 23 30 —mai 7 14 15 16 17 18

Succession de A. Grandison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 59,032—Division B —Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. Grandison, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

15 avril—15 19 24

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

—DE—

MANUFACTURES ETABLIES

—EN—

Pleine Prospérité et Fonctionnant

—ET—

DES SITES

—POUR—

Fabriques et Entrepôts.

The Killeen Foundry

RUE LIBERTE

Grands Sites y Adjoignant

SUR LES RUES LIBERTE ET CYPRESS ET SUR LA RUE FRANKLIN.

—LE NOUVEAU—

COTTAGE DOUBLE

ELEGANT ET PRODUCTIF

Nos 1301 et 1303, rue Baronne.

Enc. S. W. de la rue Erato.

STOCKS ET BONDS

Variété de Spéculations et de Placements au Capitaliste et Spéculateur

MME MARY C. KILLEEN VERSUS THOMAS KILLEEN ET ALS.

No 58,327 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—

JEUDI, 11 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1899 et signé le 30 mars 1899, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et en vertu d'un ordre daté le 4 avril 1899, de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans la succession de Thomas Killeen, No 57,038 du dossier de ladite Cour et d'un ordre daté le 4 avril 1899, par l'Hon Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans la succession de Mme Elizabeth Killeen, No 36,540 du dossier de ladite Cour, les propriétés suivantes, à savoir—

Stocks.

1° Certificat No 3754 pour cinquante (50) actions du stock capital de la Plata Reina de Sonora and Milling Company of New Orleans La., en date du 14 juillet 1891; valeur à pair de un dollar par action.

2° Certificat No 526 pour vingt cinq (25) actions au stock capital de la New Orléans Swamp Land and Reclamation Company en date du 26 mars 1894, issue au noms de Thomas Killeen; valeur au pair de dix dollars par action.

3° Certificat No 929 pour huit (8) actions au Mutual Loan and Building Company en date du 26 février 1891; valeur au pair de vingt-cinq dollars par action.

4° Certificat No 275 pour une action du Mechanics Dealer and Lumbermen's Exchange en date du 22 avril 1885 issu au nom de Thomas Killeen, valeur au pair de vingt cinq dollars.

5° Certificats Nos 316 et 317 pour deux et sept actions respectivement pour le stock capital du Crescent City Brewing Company de la Nouvelle-Orléans, Thomas Killeen; valeur au pair de cent dollars chacune.

6° Certificats Nos 15, 61 et 101 pour cinq, treize et vingt cinq actions respectivement de la Algiers Brewing Company, de la Nouvelle-Orléans, Lne; valeur au pair de vingt-deux dollars; issu au nom de Thomas Killeen.

Propriétés Foncières.

1° La fonderie établie de Killeen, prospère et bien connue, sur la rue Liberté entre les rues Girod et Julie. Les améliorations consistent en une bâtisse bien construite en briques à un et deux étages et une bâtisse en bois à deux étages spécialement adaptée pour cette ligne et pouvant être facilement changée pour les besoins de tous les autres genres d'affaires. Les terrains sur lesquelles ces bâtisses sont construites comprennent cinq certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Girod, Franklin et Julia, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan de Picquet et Crampon, du 28 avril 1866, déposé dans le bureau de William Sharman, ancien notaire en cette ville, conformément auquel plan lesdits lots mesurent comme suit: Lots Nos 1 et 2 chacun 25 pieds de face sur la rue Liberté par 128 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; lot No 3 25 pieds de face sur la rue Liberté, 23 pieds dans le fond, par 128 pieds 3 pouces de profondeur, sur la ligne du lot No 2 et 129 pieds 1 pouce sur la ligne du lot No 4; lot No 4 25 de face sur la rue Liberté par 129 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 5, 25 pieds de face sur la rue Liberté, 129 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du lot No 4, et 129 2 pouces sur l'autre ligne de côté. Ceci est une splendide propriété pour le but pour lequel on s'en sert, et peut être si facilement adapté à toute autre industrie, telle que manufactures, entrepôts, de façon à la rendre désirable d'une manière spéciale à l'homme d'affaires. Elle commande l'immense tratic du grand artère commercial, le nouveau Bassin, et se trouve sur la route de l'Illinois Central Railroad.

2° Les deux grands lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Franklin, Liberté, Girod et Julie, désigné par les Nos 59 et 163 sur un plan fait par D. M. Brosnan, voyer de ville le 5 août 1887 annexé à un acte pardevant J. J. Wolfe notaire le 1er avril 1889, conformément auquel lesdits lots mesurant comme suit: Lot No 59, 63 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Franklin, et lot No 163, 30 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue Franklin et conformément à un plan fait par Picquet et Crampon, en date du 28 avril 1866 déposé en l'étude de William Shaman, ancien notaire, lesdits lots ont plus ou moins les profondeurs suivantes: Lot No 163 70 pieds plus ou moins sur la ligne du fond par 137 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 59 et 129 pieds 3 pouces sur l'autre ligne de côté; lot No 59, 137 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 163, et 128 pieds 7 pouces et 1 ligne sur l'autre ligne de côté. En conjonction avec la susdite propriété elle fera un site magnifique pour des industries manufacturières, ou seule elle peut être employée pour de nombreuses entreprises convenables par un homme d'affaires.

3° La grande portion de terre de valeur, à une encoignure, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Julie, Howard et Cypress, mesurant 125 pieds de face à la rue Liberté, 114 pieds, plus ou moins, de profondeur et de face sur la rue Cypress, 179 pieds, plus ou moins, de profondeur sur la ligne courant de la rue Liberté vers la rue Howard, et 173 pieds 4 pouces, plus ou moins, sur la ligne du fond courant de la rue Cypress vers la rue Julie. Un excellent site pour une fabrique ou entrepôt.

4° Le joli nouvellement construit cottage double à un étage, Nos 1301 et 1303 rue Baronne, à l'encoignure sud-ouest de la rue Erato, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Erato et Thalie, retiré de la banquette, sous une barrière en fer, contenant galerie, six chambres, chambre à bain, citerne, hangar, de chaque côté. Le lot de terre est désigné par No 1, sur un plan par F. Wilkinson, voyer, le 2 mars 1841, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, selon ledit plan, ledit lot mesurant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Baronne, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue Erato, desquelles deux rues et forme l'encoignure. Soit comme résidence ou placement, il est de première classe et un des meilleurs voisinage dans le district, à proximité de tous les avantages.

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

Termes et conditions—Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1899 en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente. Pours les actions, comptant avant le transfert. Acte de vente pardevant F. N. Butler, Jr., notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs.

9 avril—9 16 23 30—mai 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—

JEUDI, 20 AVRIL 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre daté du 29 mars 1899, de l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, in re B. F. Schriever Company, Limited, en liquidation, No 55,565 du dossier de ladite cour—

UN LOT DE COMPTES COURANTS, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

avril—9 10 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Bonnes Propriétés Foncières sont les meilleurs placements.

DOUBLES COTTAGES

Dans les Second et Troisième Districts

Justement ce que cherchent les spéculateurs.

August Gruner et als vs Paul P. Gruner et als.

No 58,255—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet.

JEUDI 27 avril, 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en raison d'un jugement rendu le 14 mars 1899 et signé le 20 mars 1899 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci dessous décrites, à savoir—

1° Le joli cottage en bois, double et à un étage, Nos 1426 et 1428 rue Dauphine, dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon et Esplanade, contenant 2 chambres, cabinet, citerne de chaque côté; le lot de terre est désigné par la lettre E, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Dauphine par 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur juste auprès de la rue Esplanade, dans un joli voisinage.

2° Le joli cottage double en bois à un étage, Nos 1011 et 1013 rue Hôpital, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Quartier, Bourgogne et Remparts, contenant 4 chambres, cabinet et citerne de chaque côté; le lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Hôpital sur 85 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Un voisinage bien peuplé dans lequel les propriétés sont toujours occupées, et en faisant un placement sûr et productifs.

3° Le joli cottage en bois double à 1 étage Nos 1012 et 1014 rue Hôpital, dans le second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Remparts et Bourgogne, contenant 4 chambres, cabinet et deux citernes et grande cour dans le fond. Le lot de terre mesure 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Hôpital par 93 pieds 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles d'après un plan par E. Surgi, ingénieur civil, en date du 19 septembre 1895 et annexé à un acte pardevant André Doriocourt, notaire, le 22 septembre 1895. Une propriété se louant facilement en faisant un bon placement.

4° Le cottage double en bois, à un étage et mansarde, Nos 1501 et 1503 rue Mandeville, coin N. E. de la rue Robertson, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Robertson, Espagne et Claiborne, contenant 5 chambres et cabinet de chaque côté. Le lot de terre mesure 118 pieds de face à la rue Mandeville sur 118 pieds de profondeur et de face sur la rue Robertson de laquelle ladite portion de terre forme l'encoignure et étant le 1er et 2me No 1 et de 5 pieds 6 pouces du lot No 2 sur un plan fait par A. Castaing, en date du 18 novembre 1852. Près des lignes de chars, des églises, des écoles et des marchés, et dans un voisinage s'améliorant. C'est un placement qui paiera.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, la balance à un an de crédit pour des billets garantis spécialement par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans l'éventualité d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'assomption par les acquéreurs des taxes dues et exigibles en 1899 en plus et au delà du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, comprenant les timbres de revenu aux frais des acquéreurs.

26 mars—26—avril 2 9 16 23 27

Stroudback & Stern.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Elégante résidence à deux étages avec terrains,

No 1464, rue Camp, entre les rues Robin et Race;

George B. Penrose vs Harry P. Lanphier et Edward S. Lanphier.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 56,772.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, bureau, No 821, rue Gravier—JEUDI le 27 avril 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite cour, Division B, rendu le 1er février 1899 et signé le 7 février 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Camp, Race Magasins et Robin, et désigné comme lot No 10 dans l'ilet No 58 sur le plan original du Faubourg Annonciation, par B. Lafon, daté le 15 mai 1807,—lequel dit lot mesurant en mesure américaine 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue du Camp, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en la splendide résidence à deux étages, No 1464 rue du Camp, entre les rues Robin et Race, avec de vastes terrains contigus, contenant au rez-de-chaussée: vestibule, salons doubles, salle à manger, office, cuisine, galeries de façade et dans le fond, chambre derrière la cuisine; au premier étage six grandes chambres à coucher, chambre à bain, galeries sur la façade et sur le côté et dans le fond, entièrement tapissé et ayant le gaz, hangar, poulailler, citerne, etc., cour et trottoir en pavage Schillinger.

Situé vis-à-vis le parc Coliée, sur une rue nouvellement asphaltée à deux portes de l'Académie de Sophie Wright, à proximité de l'école Jackson, de l'église de l'Annonciation, du Marché Magasin, et de plusieurs lignes de chars.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire aux frais de l'acquéreur.

26 mars—26—avril 2 9 16 23 27

Succession du Dr M. E. Berjot.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57 948—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Fanny Reinach, veuve du Dr M E. Berjot exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour,

PAUL O. GUERIN, Greffier.

13 av—13 17 22

VENTES A L'ENCAN

Hecker & Smith.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

4317-4319 RUE ANNONCIATION,

Près de l'avenue Napoléon.

Dans l'affaire de la succession de Margaret Heatherton, veuve de John McGrain.

No 57,774—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker, Encanteur—Bureau 334 rue Carondelet —Le JEUDI, 4 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé le 29 mars 1899 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, siégeant en place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, actuellement en vacance, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés suivantes, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 146, borné par les rues Jersey (maintenant Annonciation), Laurel et Berlin et l'avenue Napoléon; ledit lot est désigné par le No 6 sur un plan fait par A. L. Phelps, voyer, en date du 13 février 4849 et déposé dans le bureau de L. R. Kenny, ancien notaire, et mesure 20 pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 125 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles.

Termes— Comptant; l'acquéreur assumant les taxes de 1899 en plus du prix d'adjudication. Il fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant G. G. Kronenberger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. GRINAGE, avocat,

MOBILIERS.

Un certain lot de meubles de maison d'après l'inventaire, sera vendu le même jour, à 3:30 heures P. M., au local No 4225 rue Laurel.

Conditions—Comptant sur les lieux.

2 avril—2 3 9 16 23 30—4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE PHARMACIE BIEN SITUEE,

4801 TCHOUPITOULAS

Encoignure de la rue Bordeaux.

Dans l'affaire de la succession de Alexander Wirth, Sr.

No 58,783—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker, encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet —le JEUDI, 4 mai 1899, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé le 30 mars 1899 par l'Hon. T. E. W. Willis, juge de la Cour Civile de District Division A, dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés suivantes, à savoir—

Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 608, borné par les rues Robert, Soniat, Long et Breslan, composée de cinq et demi lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 22 et la moitié du lot No 21 étant la moitié ajoignant au lot No 22. Lots Nos 1, 2, 3 et 4 mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas par 100 pieds de profondeur et de face à la rue Bordeaux et forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Bordeaux. Les améliorations consistent en un grand magasin et environ 6 chambres.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1899 en plus et au delà du prix d'adjudication et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

GEO. G. KRONENBERGER, Avocat.

MOBILIERS.

Un certain lot de meubles de maison d'après l'inventaire seront vendus le même jour à heures P. M., au local 4801 rue Tchoupitoulas, encoignure Bordeaux.

Conditions—Comptant sur les lieux.

2 av- 2 3 9 16 23 30—mai 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la Succession de Joséph J Sinteef.

No 54,822—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker, Encanteur—Bureau, 334 rue Carondelet, Le JEUDI, 4 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé le 24 mars 1899, par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour Division E, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés suivantes à savoir—

Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 608, borné par les rues Robert, Soniat, Long et Breslan, composée de cinq et demi lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 22 et la moitié du lot No 21 étant la moitié ajoignant au lot No 22. Lots Nos 1, 2, 3 et 4 mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas par 100 pieds de profondeur et de face à la rue Bordeaux et forme l'encoignure des rues